

Mémoire présenté au Comité permanent des finances du gouvernement fédéral

Le point de vue des petites entreprises sur les consultations préalables au budget de 2015

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est une organisation non partisane de défense des droits politiques à but non lucratif qui représente les intérêts de 109 000 petites et moyennes entreprises (PME) dans l'ensemble du Canada. Ce mémoire a pour but de fournir notre rétroaction au Comité permanent des finances dans le cadre des consultations prébudgétaires de 2014. Cette année, on s'attend à ce que le gouvernement fédéral atteigne un important jalon avec l'élimination du déficit. Cette mesure s'accompagne de l'occasion d'ouvrir la voie à la prospérité et à la croissance futures en investissant dans des politiques qui revêtent de l'importance pour les petites entreprises. Un secteur en pleine santé des petites entreprises signifie une économie saine car les petites entreprises créent des emplois, qu'elles investissent dans les collectivités locales et qu'elles contribuent à diversifier l'économie.

La FCEI mène régulièrement des sondages auprès de ses membres sur une diversité de questions se rapportant aux petites entreprises. Dans le récent sondage intitulé *Opinions de nos membres*, nous invitons les propriétaires de petites entreprises à évaluer les problèmes qui revêtent le plus d'importance pour leur entreprise. Systématiquement, nous avons constaté que les propriétaires de petites entreprises estiment que le fardeau fiscal global est leur priorité absolue (78,4 %), suivi par la réglementation et la paperasserie gouvernementales (71,5 %), la dette/le déficit du gouvernement (61,4 %) et l'assurance-emploi (AE) (51,9 %)¹. En tant que sources de création d'emplois au Canada, les petites entreprises représentent pratiquement 98 % de toutes les entreprises du Canada et ont besoin de saines politiques gouvernementales qui tiennent compte de leur contribution cruciale à l'économie. On trouvera ci-après les principales recommandations pour le budget 2015 dans ces secteurs prioritaires.

Améliorer les régimes canadiens de taxation et de réglementation

Charges salariales : assurance-emploi (AE)

¹ FCEI, *Opinions de nos membres*, juillet 2014.

Une façon pour le gouvernement fédéral de reconnaître l'importance de la contribution des petites entreprises consiste à réduire le fardeau fiscal global – qui est le souci numéro un des propriétaires de petites entreprises. Dans un sondage de la FCEI réalisé pour le budget fédéral de 2013, nous avons constaté que 73 % des propriétaires de petites entreprises dénoncent les charges salariales, notamment le Régime de pensions du Canada (RPC) ou le Régime de rentes du Québec (RRQ) et l'assurance-emploi (AE), comme les impôts qui limitent le plus la croissance de leurs entreprises, suivies de près par l'impôt sur le revenu des sociétés (47 %)². La FCEI mène un combat ardu sur le front de l'AE depuis de nombreuses années, pour essayer de rendre le système plus équitable au nom des propriétaires de petites entreprises. Nous sommes heureux de constater que le gouvernement fédéral a annoncé un autre gel des primes d'assurance-emploi pour 2014, 2015 et 2016. Toutefois, les charges salariales comme l'AE restent un défi de taille pour les petites entreprises, et il existe plusieurs moyens pour le gouvernement fédéral de venir en aide aux propriétaires de petites entreprises qui s'efforcent d'absorber le lourd fardeau de ces charges.

Lorsque le gel des taux a été annoncé en 2013, le compte d'assurance-emploi était censé afficher un surplus en 2017. Cependant, selon les récentes prévisions financières du gouvernement, il semble aujourd'hui que ce compte sortira du déficit dès 2015-2016³. **La FCEI recommande que le gouvernement fédéral réduise les taux d'AE aussitôt que le compte parviendra au seuil de rentabilité pour s'assurer que les employeurs et les employés ne paient pas des primes gonflées et pour éviter l'accumulation inutile des recettes de l'AE dans le compte.** Cela permettra également d'assurer que les recettes de l'AE ne servent pas à d'autres initiatives sans rapport avec l'AE.

Une autre façon dont le gouvernement fédéral peut aider les propriétaires de petites entreprises consiste à adopter la répartition 50/50 des primes d'AE, de sorte que les employeurs et les employés cotiseront à parts égales. Selon la situation actuelle, l'employeur paie 60 % de cet impôt, alors que l'employé en paie 40 %. **La FCEI demande au gouvernement fédéral d'adopter la répartition 50/50 dans les primes afin d'aider les propriétaires de petites entreprises à tirer parti des économies ainsi réalisées pour recruter, relever les salaires ou contribuer à la croissance de leur entreprise.** Cela pourra être adopté l'année même où le compte atteindra le seuil de rentabilité – actuellement prévu en 2017 – afin d'éviter d'augmenter les taux pour les employeurs en cours de route. De fait, si les prévisions sont exactes, les employeurs verront baisser leur taux de 1,88 \$ à 1,77 \$ en 2017.

Charges salariales : Régime des pensions du Canada (RPC)/Régime de rentes du Québec (RRQ)

En décembre 2013, les propriétaires de petites entreprises ont été soulagés de constater que les ministres des Finances du fédéral et des provinces ont décidé de ne pas augmenter les primes du RPC/RRQ. Dans un sondage réalisé auprès des propriétaires de petites entreprises et des Canadiens, nous avons constaté que près des deux tiers s'opposaient à

² FCEI, *Sondage sur le budget fédéral de 2013*, octobre 2012.

³ Gouvernement du Canada, *Budget de 2014*, Prévisions sur le compte d'AE.

toute hausse obligatoire des primes du RPC/RRQ. En outre, l'impact de toute hausse des primes du RPC/RRQ risque d'être profond, puisque 72 % de nos membres affirment que cela multipliera les pressions visant à bloquer ou à réduire les salaires et que 55 % affirment que cela réduira les investissements dans leur entreprise⁴. **La FCEI recommande vivement au gouvernement fédéral de rejeter tout plan visant à augmenter les primes du RPC/RRQ.** Au lieu d'une hausse obligatoire des primes de retraite, la FCEI recommande au gouvernement fédéral d'examiner d'autres stimulants pour que les gens économisent pour leur retraite, comme une cotisation gouvernementale unique à un REER/CELI (comme c'est le cas du REEE) ou d'autoriser des cotisations supplémentaires volontaires au RPC/RRQ.

Taux d'imposition des petites entreprises

Dans les budgets précédents, le gouvernement fédéral a promis un autre allègement fiscal aux petites entreprises dès que le budget serait équilibré⁵. La baisse du taux d'imposition des petites entreprises est une importante priorité pour les propriétaires de petites entreprises, comme en témoigne le fait que près de 84 % des membres de la FCEI affirment qu'une baisse du taux d'imposition des petites entreprises serait une mesure très ou quelque peu efficace pour préserver ou raffermir les résultats des entreprises⁶.

La valeur du taux d'imposition des petites entreprises a progressivement diminué par rapport au taux d'imposition des sociétés. En 2000, le taux des petites entreprises s'élevait à 12 % alors que le taux des sociétés s'élevait à 28 %. Aujourd'hui, le taux des petites entreprises est de 11 % et le taux des sociétés, de 15 %. **La FCEI recommande donc au gouvernement de réduire le taux d'imposition des petites entreprises de 11 à 9 %.** Même la FCEI souscrit à une réduction de tous les taux d'imposition des sociétés pour stimuler les investissements et la croissance, il y a des motifs importants pour lesquels le taux des petites entreprises doit continuer d'être nettement inférieur au taux général :

- les PME ont un fardeau fiscal et réglementaire plus élevé par tête;
- les PME n'ont pas accès à tous les renseignements sur le marché, comme c'est le cas des plus grandes entreprises;
- les PME assurent la stabilité des économies mondiale et locales.

Les recommandations de la FCEI pour le budget fédéral de 2015 en vue d'accroître l'équité de l'AE pour les employeurs et de réduire le taux d'imposition des petites entreprises contribueront à alléger le fardeau fiscal global des PME. Ces réformes entraîneront des économies supplémentaires pour les petites entreprises qui pourront leur servir à renforcer leurs résultats, permettant des investissements plus importants dans les initiatives d'immobilisations, de recherche et de développement. Les pertes de recettes fiscales pour le gouvernement fédéral à court terme seront largement neutralisées à plus long terme par les avantages des contributions des petites entreprises à l'économie grâce

⁴ FCEI, *Comment épargner plus pour la retraite*, décembre 2013.

⁵ Gouvernement du Canada, *Budget de 2013*, p. 120.

⁶ FCEI, *Enquête sur le budget fédéral de 2013*, octobre 2012.

à la création d'emplois et à la croissance des petites entreprises dans les collectivités locales.

Planification de la relève : exonération cumulative des gains en capital (ECGC)

L'exonération cumulative des gains en capital (ECGC) est une autre mesure fiscale importante. La FCEI est heureuse de constater que l'ECGC a été majorée à 800 000 \$ en 2014 et qu'elle sera indexée sur le taux d'inflation à l'avenir. L'ECGC est une mesure fiscale d'une grande importance en raison du fait que de nombreux propriétaires de petites entreprises dépendent des produits de la vente de leur entreprise pour assurer leur revenu de retraite. Les règles qui régissent l'ECGC sont complexes et difficiles à comprendre pour un propriétaire de petite entreprise qui planifie la relève de son entreprise. Actuellement, la mesure fiscale ne tient pas compte des actifs de l'entreprise, uniquement des actions. Toutefois, pour de nombreux propriétaires de petites entreprises, la valeur de leur entreprise a un rapport direct avec la valeur de leurs actifs. **Pour optimiser le recours à cette mesure par les propriétaires de petites entreprises, la FCEI recommande que le gouvernement simplifie l'ECGC et l'élargisse pour y inclure au moins certains actifs.**

Équilibrer le budget fédéral pour assurer la viabilité budgétaire et la croissance économique

La dette et le déficit du gouvernement

Les petites entreprises savent pertinemment que les déficits d'aujourd'hui sont les impôts de demain, de sorte qu'elles se félicitent de l'engagement pris par le gouvernement d'équilibrer son budget d'ici à 2015. Ne pouvant s'offrir le luxe d'accumuler des déficits appréciables elles-mêmes, les petites entreprises voient dans l'équilibre budgétaire une priorité absolue pour leur entreprise et pour l'économie canadienne dans son ensemble. De fait, dans un sondage réalisé pour le budget fédéral de 2013, près de 70 % ont déclaré que si les recettes fiscales augmentent plus vite que prévu au cours des prochaines années, le gouvernement fédéral devra utiliser les recettes supplémentaires pour contribuer à accélérer la réduction du déficit/de la dette⁷.

Retraites de la fonction publique

Le gouvernement peut très nettement réduire ses dépenses en s'occupant du passif lié aux retraites et aux salaires dans la fonction publique. Les propriétaires de petites entreprises s'inquiètent vivement des coûts liés aux retraites de la fonction publique et même si certains efforts ont été déployés depuis quelques années pour régler certains des problèmes, il reste beaucoup à faire pour rendre le Régime de pensions du Canada plus équitable. **La FCEI encourage le gouvernement fédéral à continuer de défendre un plus grand contrôle des salaires, des avantages sociaux et des retraites de la fonction**

⁷ CFEI, *Sondage sur le budget fédéral de 2013*, octobre 2012.

publique à l'échelle fédérale. En particulier, pour atteindre cet objectif important, la FCEI recommande ce qui suit :

- faire passer les nouvelles recrues des régimes à prestations déterminées à des régimes à cotisations déterminées (ou examiner un modèle à risques partagés);
- abolir la retraite anticipée pour tous les fonctionnaires (et pas seulement les nouveaux employés) d'une manière analogue au plan visant à faire passer l'âge de la SV de 65 à 67 ans;
- éliminer la prestation de transition pour les travailleurs de la fonction publique.

Autres problèmes des petites entreprises

Optimiser le nombre et le type d'emplois pour les Canadiens

Les recherches de la FCEI démontrent qu'au premier trimestre de 2014, 312 000 emplois du secteur privé n'ont pas été pourvus pendant plus de quatre mois, ce qui représente un taux de postes vacants de 2,6 %. Ce taux a régulièrement augmenté depuis le milieu de 2009⁸. Il existe bien des façons dont le gouvernement fédéral peut contribuer à pourvoir ces postes vacants et à mieux préparer les Canadiens pour le marché de l'emploi.

Les PME s'occupent activement d'assurer la formation de leurs employés. Comme elles font souvent face à des réalités différentes de celles de leurs homologues plus importants, les types de formation qu'elles dispensent (c.-à-d. non structurée, formation en cours d'emploi) peuvent également être différents des types de formation dispensés par les grandes entreprises. C'est pourquoi la FCEI souscrit à des méthodes qui consistent à investir des montants de formation en milieu de travail car c'est le meilleur moyen de former les gens pour les emplois dont on a besoin dans le marché du travail d'aujourd'hui. **La FCEI a formulé plusieurs recommandations à l'intention des gouvernements lorsqu'ils examinent les ententes sur le développement du marché du travail (EDMT). Mentionnons notamment :**

- **donner accès aux employeurs aux fonds des EDMT pour une formation conçue à la mesure de leurs besoins;**
- **reconnaître la formation non structurée, la formation en cours d'emploi, etc.;**
- **prévoir des dispositions pour neutraliser les coûts de formation pour les employeurs, comme un crédit d'impôt ou d'AE semblable au crédit de recrutement AE préexistant.**

Le crédit AE pour l'embauche a été fort bien accueilli par les petites entreprises. En particulier, il a contribué à neutraliser une partie des coûts de formation des nouvelles recrues, et il ne s'appliquait que si les charges salariales augmentaient d'une année à l'autre. Cette mesure fiscale à relativement bas prix (coût annuel de 225 millions de dollars) contribue à reconnaître le rôle de la formation non structurée dans les petites entreprises et doit être rétablie. **C'est pourquoi nous recommandons que le**

⁸ CFEI, *Postes à pourvoir*, juillet 2014.

gouvernement rétablisse le crédit AE pour l'embauche ou le convertisse en un crédit AE pour la formation pour neutraliser une partie des coûts de formation. Nous invitons également le gouvernement à étudier des options pour encourager le maintien d'emplois dans les petites entreprises.

Conclusion

Nous vous remercions de la chance qui nous est donnée de participer aux consultations prébudgétaires de 2014 et nous nous ferons un plaisir de présenter nos recommandations lors des audiences du Comité permanent des finances cet automne.